



L'ABEILLE

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

La Propriétaire-Gérant, Mlle. ALLIEN.

Étampes, imprimerie de Mlle. ALLIEN.

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance, chez Lazzarini et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; — et au bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU CARREFOUR-DORÉ, 9,
Chez AUG. ALLIEN, imprimeur.

L'Abonnement continue indistinctement jusqu'à réception d'avis contraire.
Les lettres et paquets non affranchis sont refusés.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté de M. le Ministre des finances, en date du 22 janvier dernier, M. EILLARD, Noël-Jean, percepteur surnuméraire dans le département, a été nommé titulaire de la perception d'Auvers, arrondissement d'Étampes, en remplacement de M. Cintract, démissionnaire.

Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 12,162 fr., versés par 61 déposants, dont 13 nouveaux.
Il a été remboursé 5,547 fr. 23 c.

THÉÂTRE D'ÉTAMPES. — Nous sommes heureux d'annoncer qu'une Représentation extraordinaire, au bénéfice des pauvres inscrits au bureau d'indigence de la ville d'Étampes, aura lieu mardi prochain, 8 février courant. Nous donnons plus bas le programme du spectacle.

Le produit de cette représentation doit être versé entièrement entre les mains du caissier du Bureau de Bienfaisance. Aux termes de la loi, le directeur du Théâtre doit payer, sur le produit de chaque soirée, un droit proportionnel au profit des pauvres. Sur la proposition de M. Caron, ce droit a été converti en une représentation à bénéfice donnée chaque année aux frais du directeur. Nous félicitons l'Administration municipale d'avoir compris qu'elle assurerait aux pauvres de la ville une part plus large que ne pouvait lui donner un léger droit variant chaque semaine en raison même de la recette. Elle a dû compter aussi à juste titre sur la charité des habitants d'Étampes, qui seront heureux en cette occasion de soulager la misère, en assistant à un spectacle dont la composition leur promet un véritable plaisir.

AUG. ALLIEN.

* * Le 3 de ce mois, dans une maison de la rue Saint-Antoine, un suicide par strangulation a eu lieu. Le sieur Pinet, Charles-Auguste, âgé de 58 ans, journalier, s'adonnait à la boisson, et manifestait depuis quelque temps des idées de suicide. Jeudi dernier, à six heures du matin, sous prétexte d'aller chercher du bois, il monta à son grenier, et se pendit à l'aide d'une corde attachée à l'une des solives de la toiture, à deux mètres environ au-dessus du plancher. Lorsque M. le

commissaire de police, assisté du brigadier de gendarmerie, arriva sur les lieux, le sieur Pinet ne donnait plus aucun signe de vie. Le corps a été laissé à sa famille, pour le faire inhumer.

Gargantua est mort, Vive Gargantua!

Proh deus Gaster!

J'ai une nouvelle à vous apprendre, une très-bonne nouvelle, et qui vous intéressera au plus haut degré, j'en suis sûr : Gargantua est né dans le département de Seine-et-Oise, tout près d'Étampes, à Pussay... chut! n'en dites rien, l'Académie des sciences gastronomiques me chercherait querelle, et voudrait me prouver qu'il est né à Chinon : je vous prouverai le contraire tout à l'heure.

On se plaint généralement dans le monde... gastronome, du décroissement continu de l'appétit humain. Comme tout le monde je déplorais ce funeste état de choses; je ne pouvais passer devant l'échoppe d'un boucher ou d'un marchand de comestibles, sans pousser un ou plusieurs soupirs de commiseration pour ces honnêtes industriels. Ou est-il, me disais-je, le temps où Achille (ou bien Agamemnon, je ne me rappelle plus au juste lequel) emportait sur ses épaules un bouffon pour le repas du soir; ce bon temps de Milton de Cratone, et autres amis de la victuaille en général et du quartier de bœuf rôti en particulier; cet âge d'or ou le lamentable Enée et ses faméliques compagnons faisaient, sur les rivages plus ou moins hospitaliers où les jetaient tour à tour la protection de Pallas et la haine de Junon, de si gigantesques repas? O grand Rabelais! quand je me voyais attablé devant un saumon de beefsteak, une simple tranche de gigot, une côtelette plus mince *étiérée* ou un œuf à la coque, je crois voir ta grande ombre se dresser menaçante devant ma fourchette inutile; je crois l'entendre me citer avec indignation les beaux exemples et l'appétit héroïque de Gargantua; je rougis de honte, et dévoue aux dieux infernaux et aux légumes secs mon estomac rebelle... Amère dérision! nous sommes obligés, pour réveiller un peu notre appétit dépravé, d'avoir recours aux excitants, aux ressources culinaires, au verre d'absinthe... *Infandum!*

Cette situation est intolérable; heureusement qu'à Pussay... mais je m'expliquerai tout à l'heure.

Hier donc je soupais, — si on peut appeler *souper* l'action d'absorber une tranche de viande métaphoriquement appelée *bouilli*, — et je déplorais *in petto* et avec amertume le statu

quo culinaire, lorsqu'on m'apporta une nouvelle qui me fit bondir de jubilation : c'était le bulletin qu'on va lire.

Compte exact et détaillé de ce qui a été absorbé, bu et dévoré, en solide et en liquide, dans la commune de Pussay, pendant les cinq jours de la fête de saint Vincent.

A savoir, en solide :

45 veaux; 5 vaches — le bœuf est un mythe à Pussay comme en d'autres endroits : — 20 dindes; 200 poullets; 400 lapins — les malheureux! — 100 jambons; 60 canards; 4 porcs, plus 400 kilogrammes de farine et 400 de beurre pour gâteaux.

En liquide :

20 pièces de vin ordinaire; 200 bouteilles de vin vieux; 4 pièces d'eau-de-vie; 4 pièces de cognac; 2,000 tasses de café; 200 tasses de thé; pour 500 francs environ de liqueurs, etc.;

Le tout coté au plus bas;

Avec cette explication d'une sublime éloquence :

Nota bene. — La commune de Pussay compte 300 feux.

Vous le voyez : Gargantua, premier du nom, est né à Pussay, et tous les Pussayens en sont les dignes descendants. Pour moi, j'y suis formellement décidé, puisqu'on vit si bien à Pussay; je pars; j'emène avec moi tous mes amis, — s'ils veulent me suivre, — et ils le voudront; — nous partons, avec armes et bagages : la broche en verrou, la cuiller et la fourchette pendues à la ceinture en guise de poignards, un plat pour bouclier... et nous débarquons à Pussay; nous y fondons une colonie extra-culinaire; je rédige un *Moniteur officiel* du menu de nos repas, et nos prospectus, parfumés des suaves émanations de nos cuisines, vont dans toute l'Europe... que dis-je? dans tout l'univers, réveiller partout l'appétit somnolent, et nous devenons tous plus ou moins des Achille et des Agamemnon, des Milton, des Enée et des Gargantua.

— Qu'on se le dise! —

HERCULE LE JOCOPHILE.

VARIÉTÉS.

Géographie du fond de la mer.

(Suite.)

Au pied des montagnes de la mer, on trouverait de vastes vallées, des plaines fertiles, des déserts de sable, des forêts immenses, des cratères ardents, des trombes d'eau douce, des

Feuilleton de L'Abéille

DU 5 FÉVRIER 1855.

LA KENTUCKYENNE.

ESQUISSE DRAMATIQUE.

La scène est dans l'Amérique du nord, au pied des Montagnes Rocheuses, en vue de l'Océan Pacifique.

PERSONNAGES.

NÉÈGUE, esclave noir.

FYNNA, femme de Néègue, tenant son enfant dans ses bras.

SÉDINE, sœur de Fynna.

LE PLANTEUR.

UN JUGE DU KENTUCKY, etc.

SCÈNE I^{re}.

NÉÈGUE, FYNNA, L'ENFANT.

NÉÈGUE.

Oui, Fynna, du bonheur le jour enfin à lui; J'étais esclave hier, je suis libre aujourd'hui!

Pauvre nègre courbé sous le bâton du maître,
Je relève le front et je me sens renaitre!
Que l'Océan est beau, que la lumière est pure,
Que j'aime les oiseaux, les fleurs et la verdure!
Ton fils, ta sœur et moi, demain, chère Fynna,
Ce vaisseau nous emporte aux bords du Canada.

FYNNA.

Que ne pouvons-nous tous partir à l'instant même!...
Néègue, j'en conviens, ma frayeur est extrême;
Ton regard étonné semble me donner tort,
Mais ce n'est pas pour moi que je tremble si fort:
C'est pour notre Irméa, notre première joie.
Je crains que dans mes bras le maître ne le voie:
Le maître peut venir et tromper notre espoir.
Nous nous sommes enfuis à l'étoile du soir,
Mais sans doute il nous cherche, et lance sur ta trace
Tous ces blancs ennemis de notre noire race;
Eh! ne sommes-nous pas ses esclaves, son bien,
Une chair à labours, à coups de fouet, un rien?...

NÉÈGUE.

Qui secoua le joug peut-il rentrer esclave?
Non! l'exploiteur cruel, je le hais, je le brave,
Quand je songe à l'horreur du sort infortuné
Qui menaçait les jours de mon fils nouveau-né!
Lorsque ses premiers cris l'annoncèrent au monde,

Je lui dis : Pauvre enfant, tu n'es qu'un être immonde,
Vil rebut des humains, jouet d'un bras félon,
Ton corps palpitera sous l'arme du colon;
Meurs plutôt de ma main! — Toi, tu me dis : espère!
Je sentis à ce mot que j'étais bien son père;
Je le pris dans mes bras, je l'arrosai de pleurs,
Un rayon d'espérance éclaira mes douleurs;
Je te remis l'enfant qui de sa bouche avide
Aspirait à puiser à ta mamelle aride;
Je jurai sur ton lit ton affranchissement:
Tu le vois, ma Fynna, j'ai tenu mon serment!
Le planteur, ce matin, n'est pas encor aux cannes;
Nous, séparés de lui par d'immenses savanes,
Ne le redoutons plus; qu'il nous fasse chercher,
Vous passerez le jour dans le creux d'un rocher
Dont j'ai pratiqué seul la route souterraine,
Et que je masquai d'un débris de carène;
Puis, de la cataracte et du pic des Bambous,
La carabine au poing, je veillerai sur vous.

FYNNA.

O Néègue, au départ point de sang sur la terre;
Rappelle-toi l'adieu du bon missionnaire
Dont le noble martyr enfanta des héros :
« Mes enfants, disait-il, priez pour vos bourreaux,
« Le Fils du Dieu vivant vous l'apprend par ma bouche;



jets d'eau brûlante, des cataclysmes éternels. Ici, une ligne de rochers montre à vif des arêtes de jaspe ou de granit : là, des cristallisations métalliques, resplendissantes comme des pierrieres, se superposent en arceaux, en ogives, en grottes enchâssées. A côté d'une plaine de nacre, apparaît un champ de corail; des prairies de fougères gigantesques se mêlent à des bois d'arbustes pétrifiés; des végétaux hardis se cramponnent avec force à des rocs ou brise la vague, se plaisent dans sa tourmente, et s'abandonnent aux courants, tandis que des flo-ridées, plus paisibles, traversant les eaux transparentes de l'Océan Pacifique ou de la Méditerranée, ayant leurs racines à deux cents mètres de profondeur, s'en vont fleurir à la surface.

Le sable du fond de la mer n'est pas métallique, siliceux, quartzé, etc., comme celui de la terre; il provient des débris du règne animal, des coquilles, des coraux, des enveloppes des zoophytes, débris sans cesse froissés, broyés, roulés, triturés par l'action des eaux; quelquefois, pourtant, ce sable contient du mica, du schorl, des gangues métalliques. Les sables des côtes de la Bretagne renferment du fer; on trouve de l'étain dans ceux de Lorient et de Blavet.

Le fond de la mer a ses accidents: bancs, écueils, récifs, bas-fonds, tremblements de terre, volcans. Espèces d'îles à fleur d'eau ou à cent brasses de profondeur, plus ou moins, qui ne tiennent à rien en apparence, puisqu'on trouve le fond à peu de distance de leurs arêtes, les bancs sont composés de sable, de coquillages, de corail; variables et inégaux, ils sont une cause de danger pour le navigateur. Il y a des bancs immobiles. Les bancs de glace, ou plutôt les *banquises*, qui s'élèvent au-dessus des flots, sont encore plus dangereux; ils barrent toute une côte, un bras de mer, un détroit, l'embouchure d'un fleuve; ils forment des masses considérables, menaçantes pour les bâtiments; ils entraînent à de grandes distances des ours blancs.

Tout le monde sait ce que c'est qu'un *écueil*, un *récif*, un *raffal*, etc.

De tous les volcans sous-marins, celui qui se trouve près de Saint-Michel, l'une des Açores, est peut-être le mieux connu; l'éruption de 1720 fit apparaître une île nouvelle d'environ huit lieues de tour, qui s'évanouit en 1723; après cette disparition, la sonde offrit 400 pieds d'eau. Le roi de Danemark donna le nom de *Nioe* à une île volcanique analogue à la précédente. On se souvient encore de *Julia Nérita*, qui se montra, de 1830 à 1831, dans les eaux de Naples. Il est inutile d'ajouter que les éruptions sous-marines sont accompagnées de convulsions, de tremblements de terre, de bouleversements, de catastrophes.

Les pluies, les torrents, les avalanches, arrachant à nos montagnes des fragments de rochers, les brisent, les réduisent en morceaux, les transportent, les roulent de rivières en rivières, et, les broyant encore par un frottement continu, les font passer, sous forme de graviers, du lit des fleuves aux abîmes de l'Océan. Les terres, détremées par l'humidité, suivent un chemin semblable, et quittent la cascade de la ravine pour aller s'engloutir dans de tumultueux courants. Mais, élaborés par une nature pleine d'harmonie et de magnificence, ces débris descendent, chacun suivant sa pesanteur spécifique, son degré de solubilité, ses affinités chimiques, dans des cavités plus ou moins profondes, ou bien sont absorbés par des mollusques, par des végétaux sous-marins. Simultanément, avec un ordre admirable, se forme le banc de pierre que le temps durcira de plus en plus, et l'élégante construction de la méandrine et de l'astrie. Ainsi donc, tandis que le sommet des montagnes de la terre tend chaque jour à s'abaisser, chaque jour exhausse le fond de la mer. A une époque indéterminée, éloignée, quel sera le résultat de ce double travail en sens contraire?

La flore sous-marine est à peine connue. On sait que la végétation évite les cavités trop profondes de la mer, de même qu'elle fuit sur la terre les cimes neigeuses des hautes monta-

gnes. Toujours la même symétrie. On sait aussi que les régions équatoriales sont les plus riches en plantes marines. C'est dans ces régions que l'on rencontre de ces forêts à fleur d'eau, si vastes et si inextricablement serrées, que les marins sont forcés de mettre en panne, et d'attendre, pendant des mois entiers, une brise assez forte pour rompre l'obstacle qui les cloue à un endroit déterminé de l'Océan. Parmi les plantes marines qui avoisinent les côtes, il en est beaucoup qui fournissent un aliment sain et agréable; d'autres servent d'engrais ou sont exploitées par l'industrie. Dans chaque région, la végétation sous-marine a un caractère particulier.

A. NOUVILLE.

(La suite au prochain numéro.)

THÉÂTRE D'ÉTAMPES.

Dimanche 6 février 1853.

Jean le cocher, drame nouveau en cinq actes et sept tableaux; M. ST-ERNEST jouera le rôle de *Jean* qu'il a créé à Paris; M^{me} MESSANGES, celui de *Geneviève*. Les autres rôles seront joués par MM. de Breuil, de Prolles, Curoy, Videx et Benoist; MM^{mes} Ester, Claire, Adèle.

Jobin et Nanette, vaudeville en un acte, joué par M. CAUTRU et M^{lle} CLAIRH.

Le prix des places ne sera pas augmenté.

Représentation au bénéfice des Pauvres.

Mardi 8 février 1853.

Chien et Chat, comédie en un acte, jouée par M. et M^{me} TAIGNY;

Les Vieilles Amours, comédie-vaudeville, jouée par M. MARRAIS, M. et M^{me} BONDOIS.

Le Cachemire vert, comédie en un acte jouée par MM. BONDOIS, VIDEX, BENOIST, et M^{me} BONDOIS.

Deux Romances chantées par M^{me} TAIGNY.

Paquette et Grivet, vaudeville en un acte, joué par M. MARRAIS et M^{me} BONDOIS.

— Nous avons annoncé dernièrement pour le lundi gras, la représentation donnée par nos amateurs; cette solennité est remise; elle aura lieu, selon toute probabilité, dimanche prochain 13 février.

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 31 janvier. — CARRÉ, Jenny-Justine. — 31. PILVERT, Marie-Célestine-Adolphine. — 2 février. BERLIÈRE, Georgette. — 4. RUE, Jules.

DÉCÈS.

Du 28 janvier. — DESHAYES, Marie-Françoise-Elise, âgée d'un mois. — 28. ROBERT, Berthe, 6 mois. — 31. BOURGANEL, François, 65 ans. — 31 LEMAIRE, Catherine, rentière, 67 ans. — 1^{er} février. PERRIERE, Michel-Louis, 76 ans.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

ANNONCES.

M RAYMOND, notaire à Corbeil, demande un PREMIER CLERC. Se présenter. (2-1)

M^e BESNUS, notaire à Briis-sous-Forges, canton de Limours, auprès d'Arpajon, demande un PRINCIPAL CLERC. (3-1)

Etude de M^e DECOLANGE, avoué à Étampes, rue Saint-Antoine, n^o 17.

VENTE

SUR CONVERSION DE SAISIE IMMOBILIÈRE,
Par le ministère de M^e CHERON, notaire à Lardy,
Commis à cet effet,
DE DIVERSES

PIÈCES DE TERRE

VIGNE ET BOIS,

Situées terroirs d'Auvers, Cerny et Itteville,

Canton de La Ferté-Alais,

Arrondissement d'Étampes,

EN VINGT-SIX LOTS.

L'Adjudication aura lieu le Mardi vingt-sept Février mil huit cent cinquante-trois, heure de midi, à Orgemont, commune de Cerny, en la Maison de M. RONDEAU, maçon.

ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIENDRA QUÉ,

En vertu et en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de première instance, séant à Étampes, le dix-huit janvier mil huit cent cinquante-trois, enregistré et mentionné au bureau des hypothèques d'Étampes, le vingt janvier vième mois,

IL SERA,

Aux requête, poursuite et diligence de monsieur Alexis Chapart, cultivateur, et dame Rosalie Roche, son épouse, demeurant ensemble à Orgemont, commune de Cerny;

Ayant pour avoué M^e Decolange;

En présence, ou lui dûment appelé, du sieur Alexandre Poussin, maître cordier, demeurant à Lardy, arrondissement d'Étampes;

Ayant pour avoué M^e Buchère;

PROCÉDÉ, les jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente des biens immeubles dont la désignation suit.

DESIGNATION :

Terroir d'Auvers.

PREMIER LOT. — Quinze ares trente centiares environ de terre, terroir d'Auvers, champier de Fremière; tenant d'un côté au sieur Louis Jouannest, d'autre côté sur un inconnu, d'un bout sur le chemin allant de Boineveau à Villeneuve-sur-Auvers, d'autre bout sur un inconnu.

Sur la mise à prix de 200 fr.

DEUXIÈME LOT. — Sept ares soixante-cinq centiares environ de terre et bois, sis aux mêmes terroir et champier; tenant d'un côté à monsieur Philémon Chapart, d'autre côté aux sieurs Piat et Sédard, d'un bout sur les représentants de monsieur le comte de Ferrégaux, d'autre sur le chemin allant de Boineveau à Villeneuve-sur-Auvers.

Sur la mise à prix de 40 fr.

« Point de projets vengeurs, point de haine farouche;
« La vie est une lutte et la mort un sommeil;
« Souffrons jusqu'au repos qui mène au grand réveil! »

NÈGUE.

C'est justice.

FYNNA.

On fait voile au retour de l'aurore?

NÈGUE.

Avant l'aube peut-être.

FYNNA.

Ah! c'est bien long encore!

NÈGUE.

Et si le vent fraîchit... Mais, ta sœur ne vient pas?...

FYNNA.

Sédine! la voici; ces grands magnolias
Ces touffes de cactus nous dérobent sa vue,
Mais c'est elle, bien sûr, j'entends sa voix émue:
Elle chante les airs qui bercent notre enfance;
Il en sourit déjà, joyeux et triomphant!

SCÈNE II.

LES MÊMES, SÉDINE.

SÉDINE.

Ma sœur, vite, fuyons, et si je te fus chère,
Donne-moi ton enfant: je serai plus légère.

NÈGUE.

Que se passe-t-il donc? d'où vient cette terreur?

FYNNA.

Tu me glaces d'effroi, parle, qu'as-tu, ma sœur?

Tes yeux sont inquiets...

SÉDINE.

Mais non, je ris, je chante:

Nous fuyons tous ensemble! En mer, plus d'épouvante!

Apprenez seulement qu'il ne faut point tarder;

Derrière ces pampas, et, sans trop regarder,

J'ai reconnu de loin le cortège du maître;

Puis, au détour du mont je l'ai vu disparaître.

FYNNA.

Ah! nous sommes perdus: on ne part que demain,

Et de notre retraite il a pris le chemin!

— Nègue, que fais-tu? pourquoi charger ton arme?

Je crains cet œil de feu qui n'a pas une larme.

NÈGUE.

Tu caches dans ton sein notre enfant alarmé?

Rassure-toi, Fynna; lui? je l'ai trop aimé!

Ce n'est pas Irméa que ce plomb doit atteindre;

Un autre tombera s'il me force à le craindre.

SÉDINE.

Voyez-vous onduler les sillons des Pampas?

On avance vers nous: j'entends un bruit de pas.

NÈGUE.

Silence! Eloignez-vous en suivant la rigole;

Fuyez dans les roseaux de la Rivière Folle.

Je vous y rejoindrai.

FYNNA.

Nous, le quitter? jamais!

NÈGUE.

Fuyez, dis je, il le faut; je les tiens désormais.

FYNNA.

Un meurtre?

NÈGUE.

Laisse-moi; l'Océan, la rivière,

Le retour au vaisseau: c'est mon itinéraire;

Sauve notre Irméa du joug de l'opresseur.

FYNNA.

Tout pour lui, cher Nègue!

SÉDINE.

A bientôt! Viens, ma sœur.

SCÈNE III.

NÈGUE, LE PLANTEUR, SUITE.

LE PLANTEUR.

Le voyez-vous, le front penché sur la poitrine?
Que les coups de bâton pleuvent sur son échine!
Il recule! Ah! vraiment c'est assez reculé!

Terroir de Cerny.

TROISIÈME LOT. — Douze ares soixante-dix centiares environ de terre, terroir de Cerny, champier du Fourneau; tenant d'un côté au sieur Sylvestre, de Villeneuve-sur-Auvers, d'autre côté au sieur Hardy, d'un bout sur le chemin allant de Bouveau à Villeneuve-sur-Auvers, et d'autre bout sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 20 fr.

QUATRIÈME LOT. — Quarante ares quatre-vingt-dix centiares environ de terre, sis au même terroir, champier des Sureauux; tenant d'un côté à monsieur Goupy, d'Orgemont, d'autre côté au sieur Auguste Point, d'un bout sur plusieurs, d'autre sur le sieur Lambert.
Sur la mise à prix de 20 fr.

CINQUIÈME LOT. — Neuf ares dix-huit centiares environ de terre, au même terroir, champier du Meurger-Rabot; tenant des deux côtés à plusieurs, d'un bout sur les héritiers du sieur Etienne Chartier, d'autre bout sur des friches.
Sur la mise à prix de 18 fr.

SIXIÈME LOT. — Quatre ares cinquante-neuf centiares environ de vigne, sis au même terroir, champier de la Roche-Fortièrre; tenant d'un côté au sieur Harvière, d'autre au sieur Jean-Charles Legrain, d'un bout sur le sieur Augustin Roche, d'autre bout sur un inconnu.
Sur la mise à prix de 6 fr.

SEPTIÈME LOT. — Six ares trente-huit centiares environ de bois, sis au même terroir, champier du Petit-Bois; tenant d'un côté aux héritiers Chapart, d'autre côté au sieur Demornay, de Cerny, d'un bout sur le sieur Benier, d'autre sur le sieur Degommier.
Sur la mise à prix de 20 fr.

HUITIÈME LOT. — Deux ares vingt-sept centiares environ de terre, sis au même terroir, champier de Roche-Fortièrre; tenant d'un côté à Charles Legrain, d'autre au sieur Ferdinand Champeaux, de Cerny, d'un bout sur les héritiers Peltier, d'autre sur la route.
Sur la mise à prix de 10 fr.

NEUVIÈME LOT. — Six ares trente-huit centiares environ de bois, essence de chêne, sis au même terroir, champier du Petit-Bois; tenant d'un côté au sieur Jean Vergéon, d'autre côté au sieur Legrain, d'un bout sur ledit sieur Benier, et d'autre sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 9 fr.

DIXIÈME LOT. — Huit ares quarante centiares environ de bois de chêne, sis au même terroir, champier de la Roche-Fortièrre; tenant d'un côté au sieur Godefroy d'autre côté au sieur Dézerville, de Montmireau, d'un bout sur le chemin de la Roche, et d'autre bout sur un inconnu.
Sur la mise à prix de 15 fr.

ONZIÈME LOT. — Six ares trente-huit centiares environ ds bois, essence de chêne, sis au même terroir, champier de Moque-Panier; tenant d'un côté sur Alexis Roche, d'autre côté sur Jean Verjon, d'un bout sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 50 fr.

Cette pièce est indivise avec les dames Fessu, Her-vieux et autres.
Sur la mise à prix de 5 fr.

DOUZIÈME LOT. — Quatre ares cinquante-neuf centiares environ de bois, essence de chêne, sis au même terroir, champier des Fonds, tenant d'un côté au sieur Germain Martin, d'autre côté à plusieurs, d'un bout et d'autre sur un inconnu.
Il existe sur cette pièce un châtaigner.
Sur la mise à prix de 25 fr.

TREIZIÈME LOT. — Quatre ares cinquante-neuf centiares environ de bois, essence de chêne, mêmes terroir et champier; tenant d'un côté au sieur Verdier, d'autre à un inconnu, des deux bouts sur des sentiers.
Sur la mise à prix de 10 fr.

QUATORZIÈME LOT. — Six ares quatre-vingt-neuf ares environ de bois, essence de chêne, même terroir, champier du Poulailler; tenant d'un côté au sieur Marin Fessu, de La Ferté-Alais, d'autre sur plusieurs, d'un bout sur monsieur de Selve, d'autre sur le chemin allant de Longueville à Cerny.
Sur la mise à prix de 10 fr.

QUINZIÈME LOT. — Cinq ares dix-neuf centiares environ de bois, essence de chêne, sis même terroir, champier du Rocher; tenant d'un côté au sieur Messidor Chapart, d'autre aux représentants de feu madame la comtesse de Rougé, des deux bouts sur ledit sieur Chapart.
Sur la mise à prix de 6 fr.

SEIZIÈME LOT. — Trois ares dix-neuf centiares environ de bois, essence de chêne, sis au même terroir, champier du Rocher, au lieu dit la Pente; tenant d'un côté aux héritiers François Richer, d'autre côté au sieur Fessu, d'un bout le sieur Chapart, et d'autre monsieur le comte de Polignac.
Sur la mise à prix de 6 fr.

DIX-SEPTIÈME LOT. — Six ares trente-huit centiares environ de terre, plantés en vigne, sis au même terroir, champier du Petit-Bois; tenant d'un côté au sieur Jean-Pierre Chapart, d'autre aux héritiers Demornay, d'un bout sur le sieur Degommier Eloi, d'autre sur le sieur Besnier.
Sur la mise à prix de 10 fr.

DIX-HUITIÈME LOT. — Cinq ares dix centiares environ de terre, champier des Housches-d'Orgemont; tenant d'un côté au sieur Clément Sylvain, d'autre côté à plusieurs, d'un bout sur le sieur Germain Marin, d'autre sur ledit Sylvain.
Sur la mise à prix de 130 fr.

DIX-NEUVIÈME LOT. — Six ares trente-huit centiares environ de terre, mêmes terroir et champier; tenant d'un côté le sieur Jean-Pierre Fessu, d'autre au sieur Martin Ruelle, d'un bout sur un chemin, et d'autre bout sur plusieurs.
Il existe sur cette pièce un gros noyer.
Sur la mise à prix de 200 fr.

VINGTIÈME LOT. — Neuf ares cinquante-sept centiares environ de terre, sis au même terroir, champier des Rochettes; tenant d'un côté à Jean-Pierre Fessu, d'autre côté le sieur Etienne Sylvain, d'un bout Jean-Louis Fessu, d'autre bout un inconnu.
Sur la mise à prix de 50 fr.

VINGT-UNIÈME LOT. — Onze ares vingt-deux centiares environ de terre, même terroir, champier des Huit-Arpents; tenant d'un côté monsieur Grivot, d'autre au sieur Charles Verdier, d'un bout sur les héritiers Pierre Chapart, d'autre bout sur une vidange.
Sur la mise à prix de 30 fr.

VINGT-DEUXIÈME LOT. — Douze ares soixante-seize centiares environ de terre, même terroir, champier des Rochettes; tenant d'un côté au sieur Bourdeau, d'autre côté au sieur Martin Ruelle, d'un bout sur le sieur Legrain, d'autre bout sur le sieur Jean-Louis Fessu.
Sur la mise à prix de 20 fr.

VINGT-TROISIÈME LOT. — Onze ares vingt-deux centiares environ de terre, même terroir, champier du Fond-des-Rochettes; tenant d'un côté monsieur Goupy, d'autre côté à plusieurs, d'un bout sur le chemin du Bois-des-Veaux, d'autre sur ledit sieur Goupy.
Sur la mise à prix de 25 fr.

VINGT-QUATRIÈME LOT. — Dix ares vingt-un centiares environ de bois, essence de chêne, champier de la Roche-Fortièrre; tenant d'un côté aux héritiers Barthélemy Perrin, d'autre côté au sieur Alexis Roche, d'un bout le chemin, et d'autre monsieur Biron.
Sur la mise à prix de 15 fr.

VINGT-CINQUIÈME LOT. — Trois ares trente-un centiares de bois, essence de chêne, même terroir, champier des Pfaffs; tenant d'un côté au sieur Clément Sylvain, d'autre à un inconnu, d'un bout sur le sieur Legrain, d'autre sur un inconnu.
Sur la mise à prix de 10 fr.

Terroir d'Ilteville.

VINGT-SIXIÈME ET DERNIER LOT. — Cinq ares quatre-vingts centiares environ de pré, lieu dit la Prairie-des-Vendons; tenant d'un côté au sieur André-Ramé d'Aubin, d'autre côté aux héritiers Louis-Charles Ramé, d'un bout sur la rivière, et d'autre sur le chemin du Marais.
Sur la mise à prix de 40 fr.

S'adresser pour les renseignements :
A Etampes,
1^o En l'étude de M^e **DECOLANGE**, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Antoine, n^o 17;
2^o En celle de M^e **BUCHÈRE**, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, n^o 5;
A Lardy,
En celle de M^e **CHERON**, notaire, dépositaire du cahier des charges;
A La Ferté-Alais,
En celle de M^e **PUIS**, notaire présent à la vente.
Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
A Etampes, le deux février mil huit cent cinquante-trois.

Signé, DECOLANGE.

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le cinq février mil huit cent cinquante-trois, folio 117, case 4. Reçu un franc plus dix centimes décime compris.
Signé, PERRY.

Quand aux bords de la mer on frémit accablé...
Ah! plus d'espoir de fuir, à moins qu'il ne s'envole
Comme l'oiseau moqueur de la Rivière Folle?

NÈGUE.

De la?...

LE PLANTEUR.

Point de murmures; allons! viens, tends le dos;

Quoi! le traître est armé; qu'on lui rompe les os!

PREMIER SUIVANT.

Baisseras-tu le bout de ce canon?

NÈGUE.

Peut-être.

SECOND SUIVANT.

Oses-tu bien ainsi menacer notre maître,

Cette poitrine où luit le signe de l'honneur?

NÈGUE.

L'honneur est sur l'habit; il n'est pas dans le cœur.

PREMIER SUIVANT.

De ses pieds furieux il trépigne le sable.

LE PLANTEUR.

Oui, le bâton l'irrite; à genoux, misérable!

NÈGUE.

Je ne tombe à genoux qu'au pied de l'Éternel.

LE PLANTEUR.

Ce drôle était le chef du complot criminel

Que depuis ce matin ma vigilance arrête.
Esclave, à ton devoir, ou je te vise en tête!
Mais saisissez-le donc; il vous tient à l'écart!

SECOND SUIVANT.

Il bondit sur le roc, leste comme un cougar.

NÈGUE, de la pointe d'un rocher, et près de s'élançer dans la mer.

Eh! bien, brave trembleur, civilisé sauvage,

Trouves-tu qu'on recule en touchant le rivage?

Je suis roi sur mon roc, et je trône un moment

Entre l'Océan vert et le bleu firmament.

Adieu, noble brigand; viens voir si l'on trafique

Avec les libres flots de la mer Pacifique!

PREMIER SUIVANT.

Un vaste alligator l'a suivi sur les eaux:

Il l'enlace, il l'étreint de ses larges anneaux;

L'onde est rouge de sang...

SECOND SUIVANT.

Le fugitif so noie...

LE PLANTEUR.

Partons; l'alligator nous ravit notre proie.

C'est pour mon champ de cannes un bon nègre de moins.

PREMIER SUIVANT.

Les autres, qui les suit?

SECOND SUIVANT.

Le juge et des témoins.

SCÈNE IV.

FYNNA, SÉDINE, entre les savanes et la Rivière Folle.

SÉDINE.

Nègue va venir, patience et courage,

Ma sœur, douter de lui serait vous faire outrage;

Tu connais son adresse et son agilité,

Peut-être un long détour l'aura-t-il écarté.

FYNNA.

La crainte dans mon cœur a banni l'espérance;

Je n'ose plus compter sur notre délivrance,

Sédine! malgré moi, dans ce triste moment,

Il s'élève en mon cœur un noir pressentiment.

Quel sera notre sort? la fin de la journée

Sera-t-elle pour nous terrible ou fortunée?

Que ne puis-je hâter le coucher du soleil!

— Vois comme mon fils dort d'un paisible sommeil!

Sait-il, le pauvre enfant, mes trames, ma tendresse,

Nos angoisses, nos pleurs, notre affreux détresse?

Heureuse insouciance! Oh! ne l'éveille pas!

Laisse-moi le poser sur ce lit de pampas.

SCÈNE V.

LES MÈMES, UN MATELOT.

LE MATELOT.

On vient d'appareiller, c'est l'heure de la fuite;

Etude de M^r FOUGEU, notaire à Etampes.

A VENDRE A L'AMIABLE
GRANDE ET
BELLE USINE

De la force de 50 chevaux,
DIVISÉE EN
MOULIN ET FILATURE DE CACHEMIRE,
AVEC JARDIN POTAGER ET MARAIS,
Contenant 2 hect. 80 ares;
Le tout situé à l'Épine,
Sur la rivière de Juine, commune d'Itteville,
près Saint-Vrain,
Canton de La Ferté-Aleais (Seine-et-Oise),
à 3 kilomètres de Marolles, et à 4 kilom. de Bouray (Chemin de fer d'Orléans).
Revenu net et annuel. 13,300 fr.

Les locations expirent le 1^{er} octobre 1854.
On pourra acquérir simultanément, une jolie Maison
de campagne avec grand clos et jardin potager.
S'adresser pour tous renseignements :
1^o Sur les lieux, à MM. D'ARGENT et POSSOT fils,
locataires;
2^o A M^r ANGOT, notaire à Paris, rue Saint-Martin,
n^o 88;
3^o Et à M^r FOUGEU, notaire à Etampes, rue Saint-
Antoine, dépositaire du plan et des titres de prop-
riété. (1-4-3)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En l'Etude de M^r BROSSARD, Notaire à Saclas,
1^o UNE

FERME

Située à Boissy-la-Rivière,
Composée de Bâtimens,
ET DE 19 HECTARES 35 ARES 30 CENTIARES DE
JARDIN, HOUSCHE, PRÉ, ORMOIE ET TERRE,
En plusieurs Pièces, autour des Bâtimens,
2^o 4 LOTS DE TERRES
Au terroir de Boissy,

D'une contenance totale de 7 hectares 24 ares 22 centiares.
Ces Propriétés sont affermées par baux authenti-
ques, la Ferme pour 9 ou 18 années commencées
le 23 avril 1852, moyennant 600 fr.; et les Lots,
pour 9 années commencées à la même époque, moy-
ennant 152 fr. en sus des impôts.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter,
à M^r BROSSARD, Notaire. (10-2-2)

A VENDRE OU A ÉCHANGER Contre une propriété
rurale d'un bon rap-
port, des beaux LAVOIRS PUBLICS de Paris, loués par an
4,000 francs, net d'impôts, avec un bail de plus de 20 ans.
S'adr. franco à M. DUMARBOURG, rue Marsollier, 45, à Paris.

ADJUDICATION
Le Dimanche 20 février 1853, heure de midi,
EN LA SALLE DE LA MAIRIE DE MÉRÉVILLE,
Par le Ministère de M^r POPELIN, notaire en ladite commune,

MAISON

COUR, JARDIN ET DÉPENDANCES,
Sise à Méréville, rue Basse.

Cette Maison est occupée à titre de locataire par M^r Po-
pelin, notaire, moyennant le loyer annuel de 400 fr.
Misc à prix. 6,000 fr.
S'adresser, pour avoir connaissance des charges et con-
ditions de la vente, à M^r GIRAULT, avoué à Etampes, man-
dataire des vendeurs, rue Saint-Jacques, n^o 47;
Et pour visiter la Maison, à M^r POPELIN, notaire à Méré-
ville. (11-3-2)

En vente chez BRIÈRE, libraire à Etampes,

LE LIVRE D'OR,

NOUVEL ABÉCÉDAIRE,
Ou Lectures graduées en Images.

Un petit volume in - 18 cartonné et illustré.
Prix : 80 centimes.

SANTÉ UNIVERSELLE

GUIDE MÉDICAL DES FAMILLES,

PUBLIÉ PAR
LE DOCTEUR JULES MASSÉ,
SECÉTAIRE DE M. SÉCAMIER,
PROFESSEUR D'HYGIÈNE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PARIS,
AUTEUR DE LA Santé du Peuple, etc.

Bureaux : Rue de Grenelle - Saint - Germain, 39, à Paris.

PRIX PAR AN : FRANCE, 6 FR. ÉTRANGER, 8 FR. COLONIES, 10 FR.

CHOCOLAT MENIER

Nomenclature et Prix des diverses sortes.

SANTÉ.		VANILLE.	
Qualité	Prix	Qualité	Prix
Qualité demi-fine (papier blanc)	1 fr. 50 c.	Qualité demi-fine (papier vert)	2 fr. 50 c.
— fine (— jaune)	2 »	— fine (— orange)	3 »
— fine supérieure (— chamôis)	2 50	— fine supérieure (— lilas)	3 »
— surfine (— rose)	3 »	— surfine (— bronzé)	3 50
— par excellence (— bien)	4 »	— par excellence (— blanc glacé)	4 50

CHOCOLATS PECTORAUX.

Au Salep, au lait d'amandes, au saccharolé de lichen, ferrugineux, 1^{re} sorte. . . 4 fr.
Les mêmes, — — — — — 2^{me} sorte. . . 3
Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.

MARCHÉ D'ETAMPES.		MARCHÉ D'ANGENVILLE.		MARCHÉ DE CHARTRES.		BESTIAUX.										
29 janvier 1853.	Prix de l'hectolitre.	4 février 1853.	Prix de l'hectolitre.	29 janvier 1853.	Prix de l'hectolitre.	Marché de Poissy.		Marché de Sceaux.								
fr. c.		fr. c.		fr. c.		27 janvier 1852.		31 janvier 1853.								
Froment, 1 ^{re} q.	49 33	Froment, 1 ^{re} q.	16 67	Blé élite.....	47 50	BESTIAUX.	Amenés.	Vendus.	Prix du kilogramme.	BESTIAUX.	Amenés.	Vendus.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	
Froment, 2 ^e q.	47 50	Froment, 2 ^e q.	44 67	Blé marchand..	46 50											Bœufs...
Méteil, 1 ^{re} q.	45 50	Méteil.....	41 34	Blé champart..	45 50	Vaches...	440	389	» 88	» 74	» 58					
Méteil, 2 ^e q.	43 50	Seigle.....	40 00	Méteil mitoyen.	44 50	Veaux...	460	443	1 38	1 20	1 02					
Seigle.....	40 75	Orge.....	8 00	Méteil.....	43 50	Moutons.	11704	10360	1 46	1 06	» 90					
Avoine.....	8 50	Avoine.....	6 34	Seigle.....	40 50											
				Orge.....	8 25											
				Avoine.....	6 70											
Pain bl., les 4 kil.	4 20	Pain bl., les 4 kil.	4 24	Pain bl., les 4 kil.	4 47											
Pain bis, —	4 00	Pain bis, —	4 04	Pain bis, —	» 99											

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

ÉTAMPES. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

Hâtez-vous, car le juge est à votre poursuite.
FYNNA.
Que fait Négue?
LE MATELOT.
Mort! un serpent monstrueux
L'a roulé sur la plage, étouffé dans ses nœuds.
SÉDINE.
Que dites-vous?
LE MATELOT.
Je dis qu'après ce coup funeste
Notre voile qui s'enfle est l'espoir qui vous reste.
Voyez cet escadron dispersé dans les champs,
C'est la marche du juge escorté de ses gens;
Un des nôtres, en barque au pied du col de l'Ourse,
Nous a déjà hélés pour signaler leur course.
SÉDINE.
Reviens à toi, ma sœur; encore quelques pas,
Ton fils devient esclave...
FYNNA.
Il ne le sera pas!
LE MATELOT.
Vous n'avez plus le temps de regagner la rive,
On barre le chemin; tenez, le juge arrive.
FYNNA.
Voulez-vous vous charger de mon enfant?

LE MATELOT.
Qui? moi?
FYNNA.
Oui, vous; je le confie à votre bonne foi.
LE MATELOT.
J'y consens.
FYNNA.
Prenez-le; c'est mon sang, c'est mon âme;
Dites qu'il est à vous si le juge réclame.
LE MATELOT.
Soit. Dans le Canada je vous l'élèverai.
FYNNA.
Peut-être que jamais je ne le reverrai!
O frère créature! innocent petit être!
Tu semblais condamné même avant que de naître!
Souvent je te sentis, abrité de ma main,
Sous les coups du planteur palpitier dans mon sein;
Quand le sang ruisselait de ma chair écrasée,
Je t'aurais voulu loin de ta prison brisée;
Je t'aime, et je t'arrache aux sanglots de mon cœur;
Mais ce bras est pour toi le bras libérateur:
Il te protégera mieux que ta pauvre mère;
Tu ne souffriras point ce qu'a souffert ton père!
Son âme est dans le sein du Dieu des malheureux,
A la droite du Christ, dans les splendeurs des cieus;

Nous l'y verrons un jour, déshérités du monde.
Adieu, mon Irméa, tu vas traverser l'onde;
Le fouet ne saura point flétrir ta puberté;
A toi plus que la vie, à toi la liberté!

SCÈNE VI.
LES MÊMES, LE JUGE, SUITE.
LE JUGE.
Femmes! de par la loi, de par l'ordre du maître,
Devant mon tribunal vous allez comparaître;
Suivez-nous, et d'abord indiquez votre nom.
FYNNA.
C'est fait.
LE JUGE.
Bien. Cet enfant est-il le vôtre?
FYNNA.
Non!
E. M.
FIN.

Le mot de la charade insérée dans notre dernier numéro
est : La-pin.